

“de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée  
“au delà de dix membres.”

En 1873, l'Île du Prince Édouard devenait l'une des provinces de la confédération canadienne et entrait de plein droit dans le groupe des Provinces Maritimes, lequel groupe fut dès lors et est resté depuis ainsi constitué quant à sa représentation au Sénat :

Nouvelle Écosse.....	10 sénateurs	} = 24 sénateurs
Nouveau Brunswick.....	10 “	
Île du Prince Édouard... 4	“	

Lorsque l'Île du Prince Édouard entra dans la confédération, elle trouva un pays déjà considérablement agrandi par l'acquisition que venait de faire le Canada des vastes territoires du Nord-Ouest et par l'adjonction de la Colombie Anglaise

Les territoires du Nord-Ouest ne tardèrent pas à se subdiviser et à donner le jour à de nouvelles provinces et c'est ainsi qu'après le Manitoba créé province en 1870, deux autres provinces jumelles, l'Alberta et la Saskatchewan, virent le jour en 1905.

Au fur et à mesure que ces provinces se formaient, il a fallu pourvoir à leur représentation au Sénat et à la Chambre des Communes par des amendements successifs apportés à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ces amendements, en répondant aux exigences de situations nouvelles, ont permis au Sénat d'augmenter sa représentation de 72 membres qu'elle était au début de la confédération à 87 membres qu'elle est aujourd'hui, cette addition de quinze sénateurs venant toute de la Colombie et des provinces sorties des territoires du Nord-Ouest.

De telles additions pouvaient cependant devenir dangereuses. Elles apportaient en effet un élément d'instabilité